



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Ville de Nîmes lance la verbalisation sur le non-port du casque

La Police municipale dresse un bilan positif des actions de sensibilisation et de contrôle auprès des usagers d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), réalisées depuis juillet. Depuis l'arrêté du 17 juillet 2026, environ 400 rappels à la réglementation ont été réalisés sur le non-port du casque. A compter du mercredi 14 octobre, la Police municipale procèdera désormais à des verbalisations, dans le cadre de cette infraction, lors d'opérations de contrôles hebdomadaires.

« Je suis conscient que le changement des comportements demande du temps, de la pédagogie puis de la fermeté et de la patience. Les résultats se mesureront dans la durée. Notre objectif est clair : permettre à chacun de se déplacer en toute sécurité, dans le respect de tous et du partage de l'espace public. », explique Nicolas Nadal, Adjoint délégué à la sécurité, à la Tranquillité et à l'espace publics.

10 opérations de sensibilisation depuis le 17 juillet

La Ville de Nîmes a poursuivi, depuis juillet, son action en faveur de la sécurité et du partage de l'espace public. Depuis l'été, la Police municipale mène des opérations de sensibilisation, de contrôle et de répression afin de rappeler aux utilisateurs de trottinettes électriques et autres EDPM les règles de circulation et de sécurité applicables.

Du 17 juillet au 25 août, huit opérations de sensibilisation et de prévention ont été conduites sur les principaux secteurs du centre-ville, notamment l'Esplanade Charles-de-Gaulle, l'avenue Jean-Jaurès, la Place Montcalm, le secteur Feuchères-Arènes ainsi que le secteur Place Questel/Hugo.

À ce jour, ces opérations ont permis de sensibiliser ou de rappeler la réglementation à 262 usagers d'EDPM.

Au cours du mois de septembre, deux opérations de prévention ont été organisées en centre-ville. Le 3 septembre, sur le secteur de la place Questel, 44 usagers ont été sensibilisés ou ont bénéficié d'un rappel à la réglementation. Le 24 septembre, sur le secteur de l'Esplanade Charles-de-Gaulle, 68 usagers ont été concernés. Cette seconde opération a également donné lieu à deux procès-verbaux pour circulation hors-piste cyclable. Les deux opérations de septembre ont permis de réaliser 112 rappels à la réglementation. En complément des actions de prévention, l'activité quotidienne des

effectifs de la Police municipale a conduit à dresser 66 procès-verbaux relatifs aux EDPM en septembre.

En septembre, les principales infractions relevées ont conduit à 25 verbalisations pour usage du téléphone portable ou port d'oreillette ; 15 pour débridage ; 14 pour transport de passager ; 4 pour franchissement de feu rouge ; 3 pour circulation sur trottoir ; 3 pour circulation en sens interdit ; 1 pour pneumatique lisse ; 1 pour circulation sur aire piétonne. Au cours de la même période, 13 EDPM ont été mis en fourrière pour débridage ou défaut d'assurance. Cinq véhicules ont été restitués et un véhicule a été détruit.

Place à la verbalisation à compter du 14 octobre

Après avoir largement réaliser des actions de sensibilisation auprès des usagers, la Ville procèdera désormais à des opérations de contrôles systématiques qui seront réalisées chaque semaine, à compter du 14 octobre. Pour rappel, les usagers qui ne respecteraient pas cette réglementation s'exposent à des sanctions pouvant aller jusqu'à 150 euros d'amende.

Contacts Presse

Amélie Bozio
Chargée des relations presse
Ville de Nîmes
04 66 76 51 02 / 06 25 44 49 32
amelie.bozio@ville-nimes.fr

Isabelle Lécaux
Directrice de la communication
Ville de Nîmes
04 66 76 72 56 / 06 60 13 15 48
isabelle.lecaux@ville-nimes.fr